



Comment régulariser mon mari qui vit au maroc

Par **chelha**, le **25/10/2010** à **19:10**

Bonjour a tous,

je sollicite votre aide et je vous remercie d'avance pour toute information que vous pouvez m'apporter afin de débloquer ma situation.

je suis marocaine et de parents de nationalité marocaine aussi, je suis arrivée en france en 1990 à l'âge de 7ans avec ma famille, et j'ai effectué mes études sérieusement tout en m'intégrant bien dans la société française, j'ai obtenu un bac avec mention bien en 2003 et un bts en 2005. Je me suis mariée par amour au maroc en 2004 avec mon époux de nationalité marocaine qui lui vit à bas et n'est jamais venu en france. De cette union est née ici en france un petit garçon en 2008. Nous voyons son papa uniquement 2ou 3 semaines par an au maroc pendant les vacances quand c'est possible. Actuellement je suis toujours hébergée chez mes parents avec mon fils. Pour faire venir mon mari il faudrait que je fasse une demande de regroupement familial mais pour ce faire il faudrait justifier d'un emploi stable, ce que je n'arrive pas à trouver en effet je suis à la recherche d'un emploi depuis la fin de mes études. j'ai voulu faire une demande de naturalisation mais on m'a dit que ce serait refusé de fait que mon mari ne vit pas en france.

j'ai vu qu'il existait une délivrance de plein droit de carte séjour vie privée et familiale pour un père ou une mère dont l'enfant seait en france, serait ce possible dans mon cas a votre avis ???

pouvez vous me répondre, m'éclaircir sur le sujet, me trouver des solution s'il vous plait c'est urgent !!!!

encore merci d'avance